



# RAPPORT D'ACTIVITÉ



## FORMATION ASSISTANTS MATERNELS

**Mai 2026**



**IRTS CA** INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE  
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE



8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS  
03 26 06 22 88 / [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)



## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	1
I. L'équipe de formation .....	2
II. Renforcement de l'équipe pédagogique et ouverture sur les ressources du territoire .....	4
III. L'organisation annuelle .....	5
IV. Les motivations et les prérequis.....	5
V. La programmation des groupes, leur réajustement.....	6
VI. Inscription au CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.....	7
VII. Logistique et lieu de formation .....	8
VIII. Les structures accueillantes en PFMP .....	9
IX. Réunion pédagogique.....	10
X. Rattrapages à la suite d'absence.....	10
XI. Refonte du recueil de connaissances en livrets d'accompagnement .....	11
XII. Les évaluations .....	12
XIII. Bilan de fin de formation.....	12
XIV. Retour des questionnaires Qualité.....	13
1. Formation de 80 heures .....	13
2. Formation de 40 heures .....	16
<b>Remerciements</b> .....	18
<b>Conclusion</b> .....	18
<b>ANNEXES</b> .....	19
<b>Annexe 1 : planning formation 2025</b>	
<b>Annexe 2 : modèle de calendrier d'une session</b>	
<b>Annexe 3 : procédure inscription au CAP AEPE</b>	

## Préambule

Cette formation s'adresse à des personnes souhaitant accueillir de jeunes enfants à leur domicile, après avoir obtenu l'agrément délivré par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). L'IRTSCA est un partenaire engagé de longue date, fort de plus de quinze ans de collaboration, notamment sur le territoire aubois. Ce partenariat durable a permis de construire une relation fondée sur la connaissance mutuelle et la reconnaissance des compétences.

Cette année s'inscrit dans la continuité des constats établis les années précédentes, avec une diminution progressive du nombre d'assistants maternels à former sur le territoire aubois.

Dans le cadre de ses missions, l'équipe de coordination veille à représenter l'IRTS Champagne-Ardenne à l'échelle départementale, en développant des partenariats étroits avec les communautés de communes, les services Petite Enfance de la Ville de Troyes ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la formation.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement des apprenants tout au long de leur parcours, afin de garantir des conditions de formation favorables et adaptées aux besoins de chacun.

L'IRTSCA poursuit également son engagement dans une démarche d'amélioration continue des pratiques pédagogiques et des outils de formation. Le travail engagé autour de la refonte du recueil de connaissances, désormais décliné en trois livrets d'accompagnement, se poursuit afin de proposer des supports régulièrement actualisés, en adéquation avec les évolutions du secteur et les attentes des apprenants.

La complémentarité des compétences au sein de l'équipe pédagogique constitue un véritable atout dans le pilotage et l'évolution de la formation des assistants maternels.

## I. L'équipe de formation

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et se compose d'une responsable de formation, d'une coordinatrice, d'une assistante de formation ainsi que de plusieurs formateurs aux compétences complémentaires : une infirmière puéricultrice, une infirmière, une éducatrice de jeunes enfants responsable de structure d'accueil, deux éducatrices spécialisées, une psychomotricienne, une diététicienne et un ludothécaire. Cette diversité de profils constitue une réelle richesse et représente un véritable atout pour la qualité de la formation.

### Présentation de l'équipe de formation sur les groupes 80h et 40h



**Brigitte JEANSON**  
Responsable de formation



**Angéline AMMOURA**  
Assistante de formation



**Christine CHOBRIAT**  
Coordinatrice départementale

### Les intervenants pédagogiques communs aux groupes 80h et 40h



**Laura AUBLANC**  
Diététicienne



**Christine BOUTIN**  
Infirmière Puéricultrice



**Céline CADET**  
Éducatrice de jeunes enfants  
Directrice d'EAJE



**Sandrine CAZENAIVE**  
Psychomotricienne



**Stéphanie DAM**  
Éducatrice spécialisée



**Flora DAUVISSAT**  
Éducatrice spécialisée



**Isabelle DURLOT**  
Éducatrice de jeunes enfants  
Coordinatrice handicap de  
l'Aube



**Alexandre LALANDE**  
Ludothécaire  
Animateur

## II. Renforcement de l'équipe pédagogique et ouverture sur les ressources du territoire

Dans un contexte d'évolution des besoins des assistants maternels en formation, l'IRTS CA a poursuivi le renforcement de son équipe pédagogique par l'intégration et la mobilisation de professionnels aux expertises complémentaires. Cette dynamique vise à diversifier les approches pédagogiques, enrichir les contenus proposés et mieux répondre aux enjeux actuels de la petite enfance (développement de l'enfant, handicap, attachement, alimentation, jeu, protection de l'enfance).

Parallèlement, une ouverture accrue sur les ressources du territoire a été développée afin de renforcer les liens avec les partenaires locaux et favoriser une meilleure connaissance des dispositifs existants. L'intervention de professionnels de terrain et le développement de partenariats permettent ainsi aux apprenants d'identifier des interlocuteurs ressources mobilisables dans leur future pratique professionnelle.

Une équipe pluridisciplinaire intervient tout au long de la formation afin de couvrir l'ensemble des thématiques abordées et d'apporter une expertise spécifique dans chaque domaine.

- **Laura AUBLANC**, diététicienne, intervient sur les questions relatives à l'alimentation et à la nutrition du jeune enfant, apportant son expertise sur les besoins nutritionnels spécifiques de la petite enfance.
- **Christine BOUTIN**, infirmière puéricultrice, intervient auprès du groupe des 80 heures en complémentarité avec Brigitte JEANSON, afin d'apporter un éclairage professionnel sur les questions liées à la santé, aux soins et au bien-être du jeune enfant.
- **Sandrine CAZENAVE**, psychomotricienne, anime des temps consacrés au développement psychomoteur de l'enfant. Elle sensibilise également les apprenants à l'observation des troubles du développement et des situations de handicap, apportant ainsi une réelle valeur ajoutée dans la compréhension du développement global de l'enfant.
- **Alexandre LALANDE**, ludothécaire, apporte son expertise autour du jeu et du jouet, de leur intérêt dans le développement de l'enfant ainsi que de l'aménagement des espaces favorisant l'éveil, l'autonomie et les interactions de l'enfant au quotidien.
- **Stéphanie DAM**, spécialisée dans les questions liées à l'attachement, intervient afin de sensibiliser les apprenants aux besoins affectifs et relationnels du jeune enfant. Ses apports permettent de mieux comprendre les enjeux du lien d'attachement dans le développement et la sécurisation affective de l'enfant.
- **Flora DAUVISSAT**, éducatrice spécialisée, intervient autour des questions liées à la protection de l'enfance et aux différentes approches pédagogiques. Elle accompagne les apprenants dans la compréhension des besoins fondamentaux de l'enfant, des situations de vulnérabilité ainsi que des postures éducatives favorisant un accueil bienveillant et sécurisant.
- L'évaluation orale du groupe des 80 heures, d'une durée d'une heure par candidat, est conduite en binôme par Mme CADET et Mme JEANSON. Elle comprend une mise en situation professionnelle à travers une épreuve pratique : réalisation d'un change (latéral ou debout), préparation d'un biberon ou réalisation de soins d'hygiène. Chaque candidat tire au sort un sujet le plaçant dans une situation concrète en lien avec l'exercice du métier.

- La préparation au CAP AEPE est assurée conjointement par Mme CHOBRIAT et Mme JEANSON lors d'une journée organisée à l'issue du parcours des 40 heures. Cette intervention permet aux apprenants de mieux appréhender les attendus de l'épreuve professionnelle et de se projeter dans leur future pratique.

Depuis 2022, un partenariat a également été développé avec le Pôle Ressource Handicap Aube. Dans ce cadre, une coordinatrice intervient une demi-journée auprès du groupe des 80 heures afin d'accompagner les professionnels dans l'élaboration du projet d'accueil d'un enfant en situation de handicap et dans la préparation des échanges avec les familles. Cette intervention constitue une ressource précieuse pour les assistants maternels, qui identifient ainsi un interlocuteur local essentiel. Ce temps favorise également la création de liens entre les professionnels du terrain et les dispositifs d'accompagnement existants.

Enfin, en lien avec la PMI, des responsables de Relais Petite Enfance (RPE) interviennent auprès des groupes de 80 heures et 40 heures. Ils présentent leurs missions et apportent des informations concrètes sur les contrats de travail, les démarches administratives, les modalités de rémunération et les obligations fiscales. Ces interventions, très appréciées des apprenants, leur permettent d'acquérir des repères pratiques indispensables à l'exercice serein de leur activité professionnelle.

### III. L'organisation annuelle

L'organisation des groupes de formation repose sur un planning prévisionnel élaboré par la responsable de formation, puis validé par le service du conseil départemental.

Les groupes de 80 heures sont généralement répartis sur cinq semaines, tandis que les groupes de 40 heures s'organisent sur environ une semaine et demie. Pour chaque format, deux sessions sont prévues au premier semestre et deux autres au second, soit un total de quatre groupes 80 heures et quatre groupes 40 heures pour l'année.

En 2025, quatre groupes de 40 heures étaient initialement prévus, mais seuls trois ont pu être maintenus en raison d'un effectif insuffisant.

Le planning de formation 2025 figure en annexe 1, et un modèle de calendrier de session est présenté en annexe 2.

### IV. Les motivations et les prérequis

Les apprenants inscrits à la formation de 80 heures s'inscrivent dans une démarche de reconversion professionnelle, accompagnée d'une demande d'agrément. Leur orientation vers le métier d'assistant maternel résulte d'un choix réfléchi et motivé, souvent lié à la volonté d'exercer une activité à domicile, de prendre de la distance avec un emploi jugé trop stressant, ou encore de rechercher un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Les groupes présentent une grande diversité de profils, avec des niveaux de formation allant du niveau collègue à bac +5, ce qui enrichit les échanges et les dynamiques d'apprentissage.

#### V. La programmation des groupes, leur réajustement

L'ouverture des groupes de formation se fait en fonction des listes de candidats transmises par le service des modes d'accueil de la PMI du Département.

Le Conseil Départemental, en sa qualité de commanditaire de la formation des assistants maternels, entretient une collaboration étroite avec l'IRTS CA afin de garantir le bon déroulement du dispositif de formation. Deux comités de pilotage ont ainsi été organisés en juillet et novembre 2025, permettant d'échanger sur l'organisation des groupes, les besoins du territoire, les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives d'ajustement du dispositif.

Conformément aux exigences de l'appel d'offres, l'ouverture d'un groupe est conditionnée à un effectif minimum de 15 participants. Dans un contexte marqué par une diminution progressive des demandes d'agrément sur le territoire aubois et compte tenu des délais de convocation à respecter, certains groupes n'ont pas pu être maintenus faute d'un effectif suffisant. Ainsi, un groupe de 80 heures et un groupe de 40 heures ont été annulés en 2025.

Cette situation a eu un impact sur l'activité de formation de l'IRTS CA, avec une diminution du volume d'heures réalisées et un manque à gagner lié à la non-ouverture de ces groupes.

Les informations transmises par la PMI concernant les candidats nécessitent parfois une actualisation, impliquant un travail de relance individuelle auprès des futurs apprenants afin de sécuriser les effectifs avant chaque entrée en formation.

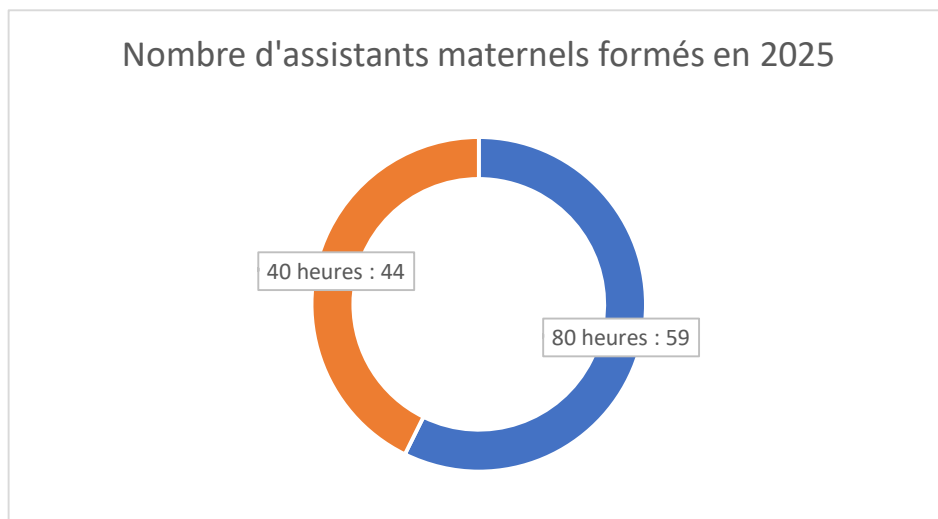
En amont de chaque session, un questionnaire de préformation est adressé aux candidats afin de recueillir plusieurs éléments essentiels :

- leurs attentes et motivations ;
- leurs prérequis ;
- des informations utiles à l'organisation de la PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel).

En 2025, les effectifs accompagnés se répartissent comme suit :

- 59 assistants maternels ont suivi la formation obligatoire de 80 heures préalable au premier accueil. Les PFMP ont été organisées en micro-crèche, crèche et MAM (5 jours) pour chaque candidat. Quatre groupes ont ainsi été programmés sur l'année ;
- 44 assistants maternels ont suivi la formation complémentaire de 40 heures, accessible après un minimum de six mois d'expérience d'accueil. Trois groupes ont pu être organisés en 2025.

## Nombre d'assistants maternels formés en 2025



- La répartition homme/femme :

En 2025 nous n'avons reçu aucune candidature masculine.

- La provenance des candidats :

Les candidats inscrits à la formation des assistants maternels proviennent de l'ensemble du territoire aubois, couvrant aussi bien les secteurs urbains que ruraux du département. Afin de garantir une équité d'accès au dispositif de formation, les sessions sont organisées dans un lieu unique, au Centre Sportif de l'Aube à Troyes, permettant de centraliser l'accueil des différents groupes sur le territoire.

Les apprenants positionnés sur la formation des assistants maternels sont majoritairement en reconversion professionnelle. Certains ont été dispensés de suivre une partie des blocs obligatoires de la formation de 80 heures en raison d'un diplôme antérieur déjà validé (CAP AEPE, auxiliaire de puériculture...).

Ainsi pour la formation de 80 heures, 2 personnes ont été dispensées partiellement de la formation : l'une a été dispensée du bloc 1 « les besoins fondamentaux de l'enfant », ce qui correspond à un volume horaire de 35 heures, et l'autre dispensée du bloc 1 et de la période de stage. Cependant, certaines personnes dispensées souhaitent suivre la formation dans sa totalité pour bénéficier de tous les enseignements.

Au moment de l'entrée en formation, certains candidats ont pour projet d'exercer au sein de Maisons d'Assistants Maternels (M.A.M) déjà existantes ou en cours de création. Cela représente environ 1 à 3 apprenants par groupe.

## VI. Inscription au CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

La démarche d'inscription au CAP AEPE est une démarche qui nécessite de collecter de nombreux documents et plusieurs vérifications administratives.

Une procédure a été mise à disposition des apprenants afin de faciliter les démarches à suivre en vue de s'inscrire aux épreuves à passer, EP1 et EP3 du CAP AEPE (Annexe 3).

➤ **Nombre d'inscrits :**

- 45 candidats ont été inscrits par l'intermédiaire de l'IRTS CA à la session du CAP AEPE de juin 2025.

Aucun candidat n'a souhaité s'inscrire librement au rectorat de Reims en 2025 dans le but de valider l'intégralité du diplôme.

- 38 candidats sont inscrits pour la session de juin 2026.

➤ **Réussite aux épreuves des candidats en 2025**

La réussite aux épreuves EP1 (épreuve orale, présentation de deux fiches d'activité) : la moyenne des candidats présentés par l'IRTSCA est de 15,46/20 (vs. 15,17/20 en 2024).

Sur 45 candidats inscrits :

- 37 ont validé ;
- 4 ne se sont pas présentés.
- 4 ont obtenu une note inférieure à 10.

La réussite aux épreuves EP3 (épreuve orale projet d'accueil) : la moyenne des candidats est de 13,79/20 (vs 14,88/20 en 2024).

Sur 45 candidats inscrits :

- 37 ont validé,
- 4 ne se sont pas présentés,
- 4 ont obtenu une note inférieure à 10.

## VII. Logistique et lieu de formation

- Depuis janvier 2023, les formations de 80 heures et de 40 heures ont lieu au centre sportif de l'Aube, 5 rue Marie Curie à Troyes. Le Conseil Départemental met à disposition des salles.



Les assistants maternels témoignent d'une appréciation positive du lieu de formation. Les retours exprimés lors des bilans sont globalement favorables, notamment concernant la qualité des salles et la disponibilité du stationnement à proximité.

Une restauration en self-service est proposée sur place, offrant un confort supplémentaire aux apprenants. Depuis que le centre sportif n'accueille plus les collégiens, le site offre désormais un environnement plus calme et davantage propice aux apprentissages.

Par ailleurs, depuis janvier 2023, un espace dédié a été aménagé pour le stockage du matériel utilisé lors des ateliers de mise en situation professionnelle : poupons, biberons, matériel de puériculture, etc. Cet aménagement facilite l'organisation des séquences pratiques et renforce la qualité pédagogique des formations.

#### VIII. Les structures accueillantes en PFMP

Afin de diversifier les lieux de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et de renforcer le réseau de partenaires, un travail de développement des terrains d'accueil a été poursuivi. Malgré cela, des difficultés subsistent pour identifier des lieux de stage situés à proximité du domicile des futurs assistants maternels.

Le travail partenarial engagé depuis plusieurs années avec les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les relais petite enfance (RPE) et les communes a été un atout majeur pour parvenir à affecter un terrain de stage à chaque apprenant, pour chaque groupe de formation.

Lorsqu'une formation en milieu professionnel est envisagée au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), il est impératif de s'assurer que la structure dispose :

- d'une assurance responsabilité civile en cours de validité,
- de l'autorisation écrite des parents des enfants accueillis,
- et que les professionnels encadrants soient titulaires au minimum du CAP AEPE, garantissant ainsi un accueil de qualité.

La coordination des PFMP est assurée par Christine CHOBRIAT, qui a pour mission d'activer, développer et entretenir le réseau de structures partenaires. Elle veille à faire valider chaque nouveau lieu d'accueil par le Conseil Départemental, et est en lien régulier par téléphone et par courriel avec les responsables de structures à chaque ouverture de groupe.

De nouveaux partenariats ont été mis en place, notamment avec :

- la MAM *Rêve d'enfants* à Buchères,
- la MAM *Les Petites Pousses* à Saint-Hilaire,
- la MAM *Les Petites Plumes* à Origny-le-Sec,
- la micro-crèche *Les Chaourçons* à Chaource,
- la Cabane d'Achille à Saint-Julien-les-Villas,
- la crèche *Rigolo Comme la Vie* à Nogent-sur-Seine,
- le RPE de Romilly-sur-Seine,
- Les Petits Chamois à Chamoy,
- la commune d'Évry-le-Châtel.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble de ces structures d'accueil pour leur disponibilité, leur engagement, et leur implication active dans la formation des futurs assistants maternels.

## IX. Réunion pédagogique

Une réunion pédagogique annuelle est organisée afin de réunir l'ensemble de l'équipe dans un climat convivial et collaboratif. Ce temps de regroupement est essentiel pour garantir la continuité et la qualité de la formation, notamment en cas d'absences imprévues, de contraintes de dernière minute ou de situations de remplacement.

Cette réunion permet de partager les expériences de terrain, de discuter des situations rencontrées, d'identifier des axes d'amélioration et de faire le point sur le bon déroulement pédagogique. Elle offre également l'opportunité d'évaluer si les objectifs de formation sont atteints.

Afin de limiter les déplacements sur le temps de travail, certaines réunions sont organisées en visioconférence, favorisant ainsi la participation de tous.

## X. Rattrapages à la suite d'absence

Un suivi rigoureux des absences, qu'il s'agisse de demi-journées ou de journées complètes, est mis en place dès le début de la formation. Toute absence significative donne lieu à un rattrapage organisé de manière individualisée, sous forme de convocation et de planning personnalisé.

Compte tenu du caractère réglementé de la formation et des exigences du Conseil Départemental, il est indispensable que chaque apprenant suive l'intégralité du parcours de formation, condition essentielle à la validation finale. Ainsi, au-delà d'une journée d'absence, le rattrapage devient systématique et doit être justifié.

Concernant la formation de 40 heures, les titulaires du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) ne bénéficient d'aucune dispense : la participation à l'ensemble des modules demeure obligatoire.

## XI. Refonte du recueil de connaissances en livrets d'accompagnement

Chaque apprenant reçoit un livret pédagogique adapté à sa formation.

Pour la formation de 80 heures, deux livrets sont remis :

- un pour le Bloc 1 ;
- un second regroupant les Blocs 2 et 3.

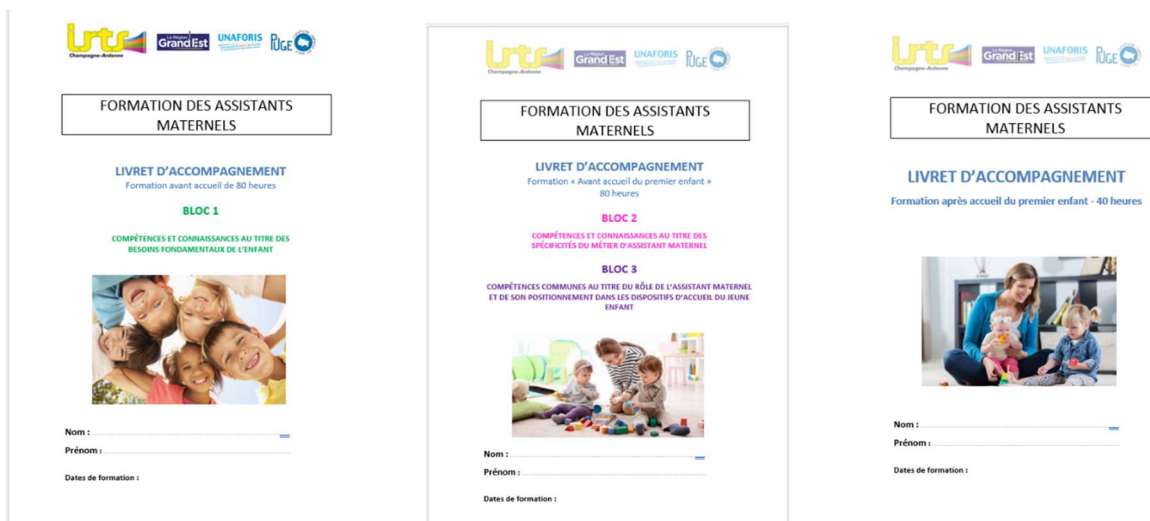
Pour la formation de 40 heures, un livret unique est distribué.

Ces livrets ont été conçus en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ils regroupent les principaux apports théoriques abordés en formation, des repères réglementaires, des fiches pratiques, des ressources pédagogiques ainsi que des outils mobilisables dans la pratique professionnelle.

Ils constituent également un support de référence pour les formateurs, permettant d'assurer une cohérence dans les contenus transmis et de disposer d'une base commune de travail entre les différents intervenants. Pour les apprenants, ces livrets facilitent le suivi de la formation grâce à des supports structurés, favorisant une écoute plus active durant les séances tout en limitant une prise de notes trop importante. Ils constituent également un outil précieux de révision tout au long du parcours et en préparation des QCM d'évaluation.

Ils représentent ainsi un véritable atout pour les groupes de formation, en offrant à la fois un support pédagogique de référence pendant la formation et une base de connaissances essentielle pour accompagner l'accueil du jeune enfant à domicile.

Les retours des assistants maternels sont très positifs, soulignant la clarté, l'utilité et la praticité de cet outil. Par ailleurs, ces livrets font l'objet de réajustements réguliers au cours de l'année afin de rester en adéquation avec les besoins des apprenants, les évolutions du secteur et les contenus de formation.



## XII. Les évaluations

Les évaluations sont organisées autour de trois questionnaires à choix multiples ainsi que d'une évaluation orale finale. Les résultats obtenus témoignent de l'atteinte des objectifs de formation, avec un taux de réussite de 100 %. Les notes obtenues s'échelonnent de 10 à 20/20 sur l'ensemble des épreuves. Une moyenne minimale de 10/20 est requise pour valider le bloc ; toute note inférieure à 10 entraîne une épreuve de rattrapage.

Depuis janvier 2023, l'évaluation orale intègre également une mise en situation pratique réalisée à partir du matériel pédagogique mis à disposition : poupons, vêtements, matériel d'hygiène et équipements nécessaires à la préparation des biberons.

Depuis mai 2022, les QCM sont proposés en format numérique, via un lien Google Forms transmis par mail ou un QR code à flasher avec un téléphone portable. Les apprenants réalisent chaque QCM dans des conditions d'examen, avec un temps imparti de 30 minutes. Cette modalité permet une collecte rapide des réponses ainsi qu'une correction plus fluide et efficace.

Les résultats des épreuves sont transmis au Département. Chaque participant reçoit une attestation de fin de formation, la validation des différents blocs de compétences avec les notes obtenues, ainsi qu'un certificat de validation du PSC.

## XIII. Bilan de fin de formation

- Questionnaire individuel de fin de formation :

Un questionnaire d'évaluation de fin de formation, anonyme, est renseigné par les participants le dernier jour de formation. Pour les groupes de 80 heures, l'accès se fait via un QR code à flasher à l'aide de leur téléphone.

Ce dispositif répond aux exigences du référentiel Qualiopi (Référentiel National Qualité). Il permet d'évaluer la qualité de la formation, de produire rapidement une synthèse des retours et, le cas échéant, de procéder à des ajustements pédagogiques afin d'améliorer continuellement notre offre de formation.

➤ Bilan de groupe :

- Intervention de la PMI – Formation 80 heures :  
Le Pôle des Solidarités intervient lors des deux dernières heures de formation, en présence d'une puéricultrice de la PMI, afin de délivrer diverses informations utiles aux apprenants et de clôturer la session de manière institutionnelle.
- Clôture des formations 80 heures et 40 heures :  
Un bilan oral collectif est organisé à la fin de chaque session, en présence de Christine CHOBRIAT et d'une puéricultrice de la PMI.

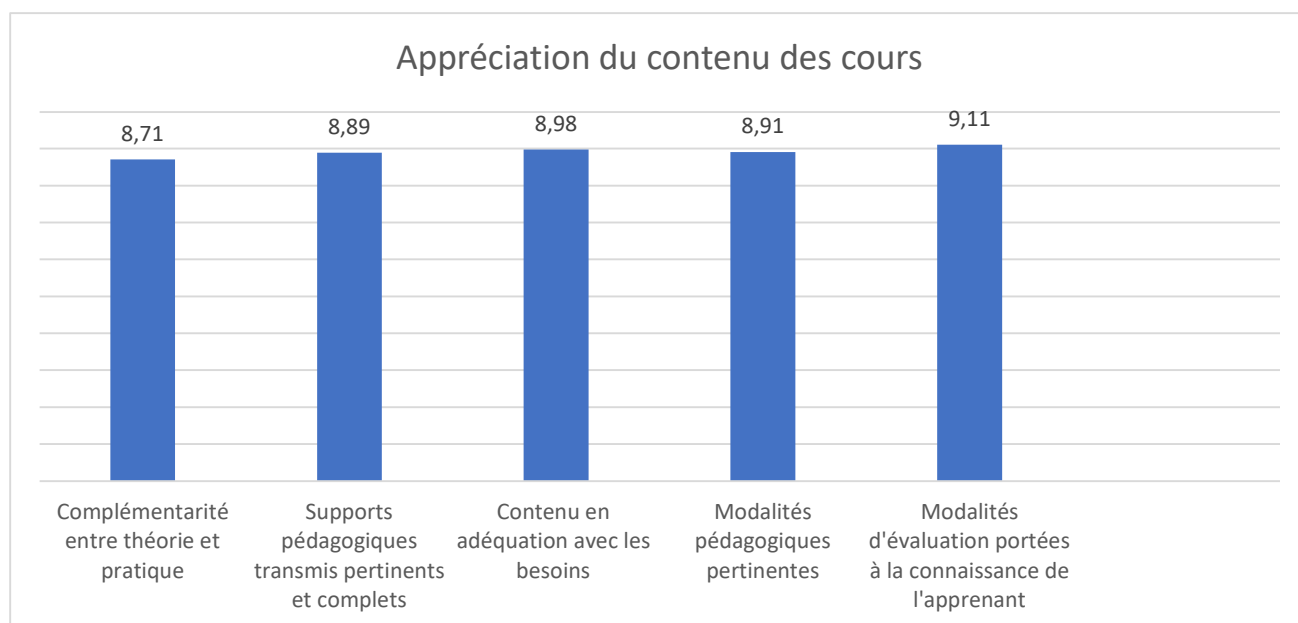
Un compte-rendu de fin de formation est ensuite transmis au Département de l'Aube pour chaque groupe.

#### XIV. Retour des questionnaires Qualité

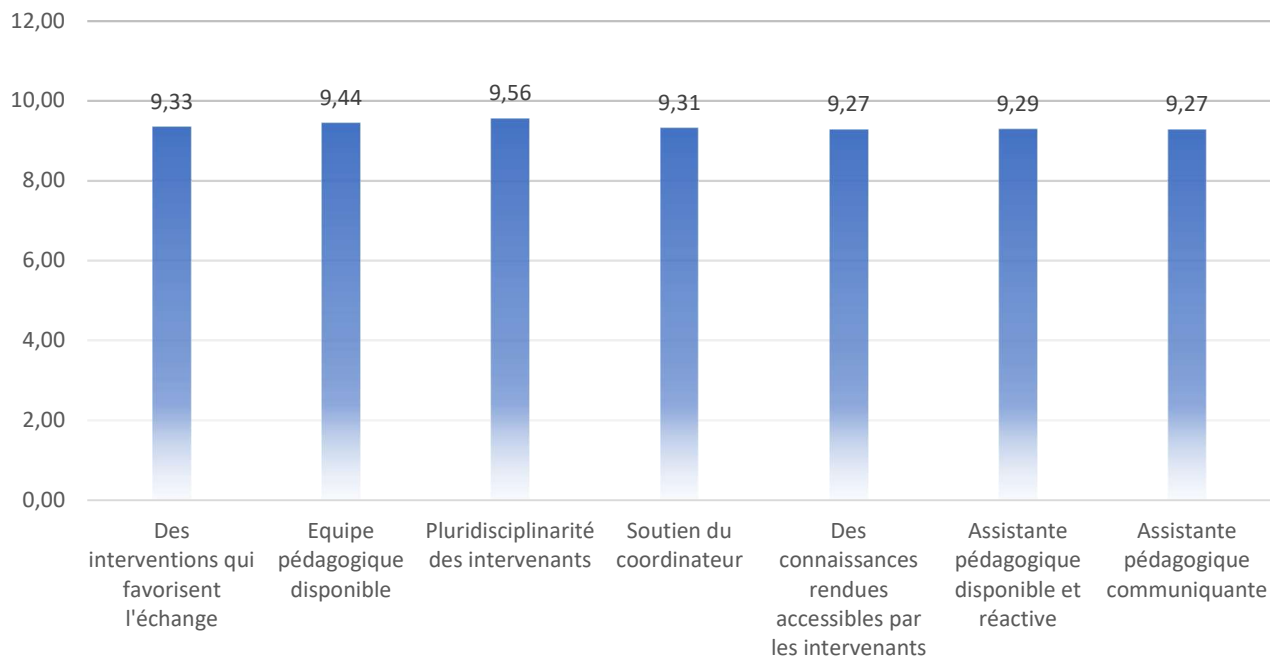
Les retours des questionnaires sont centralisés par le service qualité de l'IRTS CA.

##### 1. Formation de 80 heures

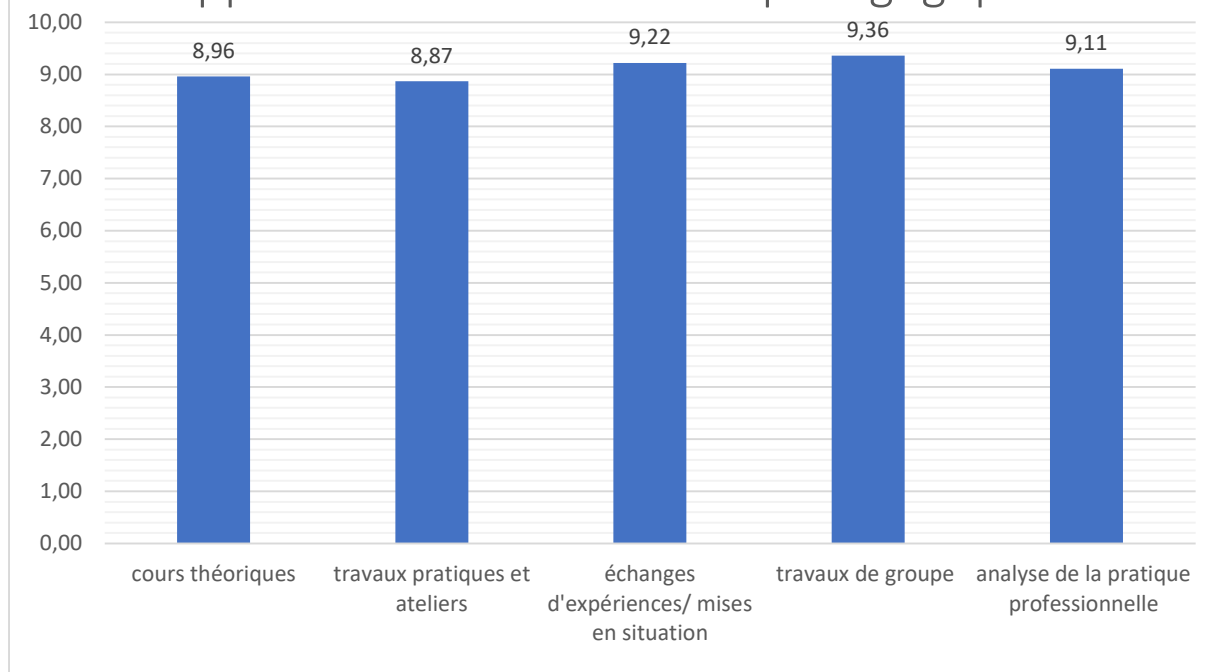
À la question portant sur la recommandation de l'IRTSCA en tant qu'organisme de formation, les apprenants ont attribué une note moyenne de 9,21/10, témoignant d'un niveau de satisfaction très élevé à l'égard de la qualité de la formation et de l'accompagnement proposé.

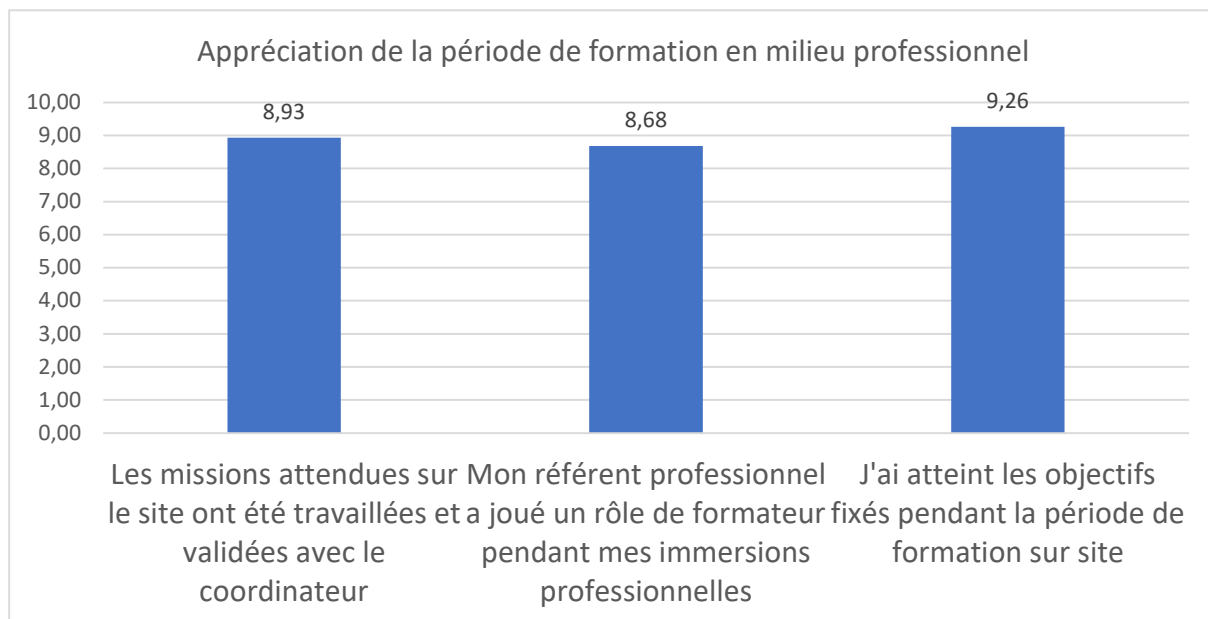


## APPRÉCIATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



## Appréciation des modalités pédagogiques





Le bilan d’appréciation de la formation ASMAT 80H met en évidence un très haut niveau de satisfaction globale des apprenants, avec un taux de réponse important de 83 % (49 répondants sur 59).

Les résultats montrent une satisfaction générale très positive concernant la formation, avec une note moyenne de 9,29/10. Les participants soulignent particulièrement :

- la qualité des échanges et la dynamique de groupe ;
- la diversité et le professionnalisme des intervenants ;
- la disponibilité et l’écoute de l’équipe pédagogique ;
- les apports concrets en lien avec la pratique professionnelle ;
- l’ambiance conviviale et bienveillante pendant le parcours.

Les méthodes pédagogiques favorisant les échanges, les mises en situation et les travaux de groupe sont particulièrement appréciées. Les apprenants indiquent majoritairement pouvoir réinvestir les connaissances acquises dans leur pratique professionnelle.

Concernant l’organisation et les conditions matérielles, les évaluations restent très satisfaisantes (8,35/10). Les points forts concernent l’accueil, la réactivité administrative, la transmission des informations et l’accompagnement tout au long du parcours.

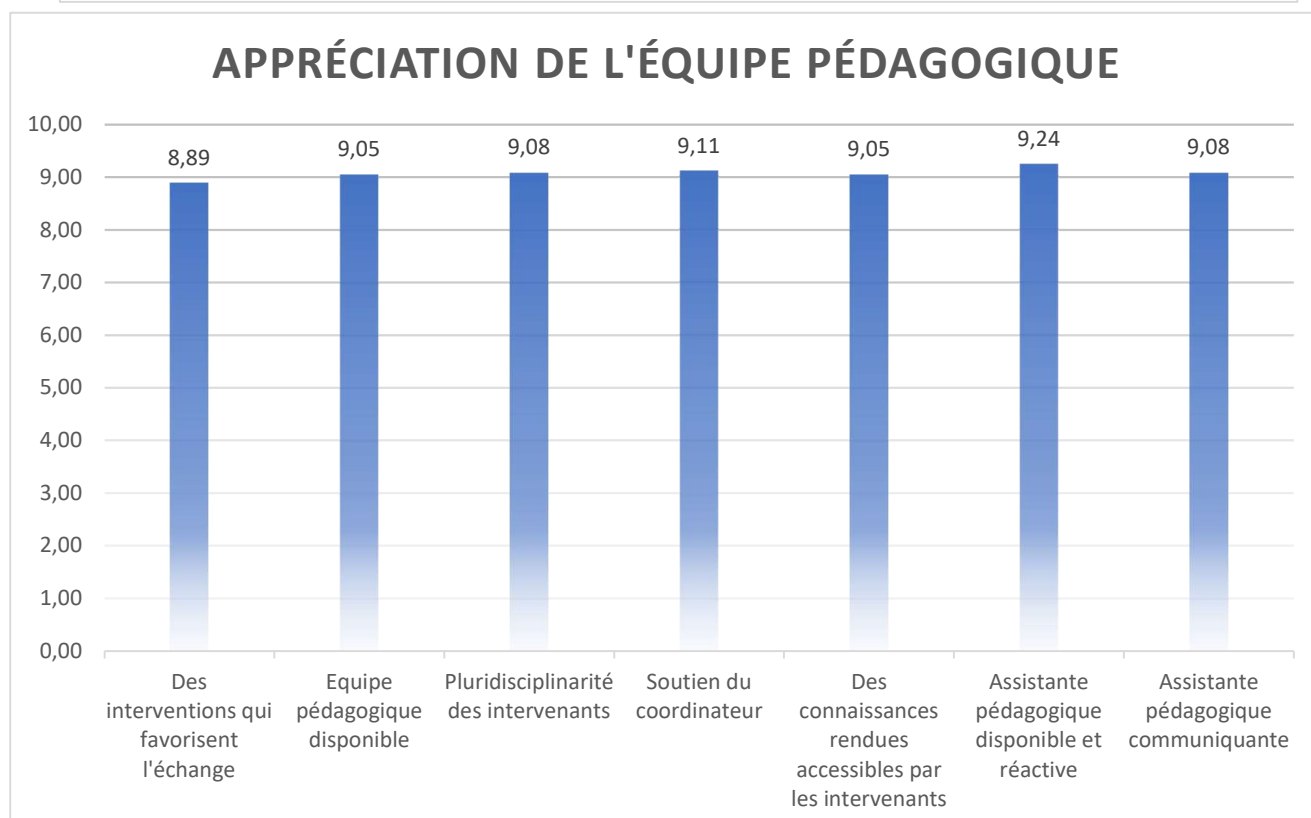
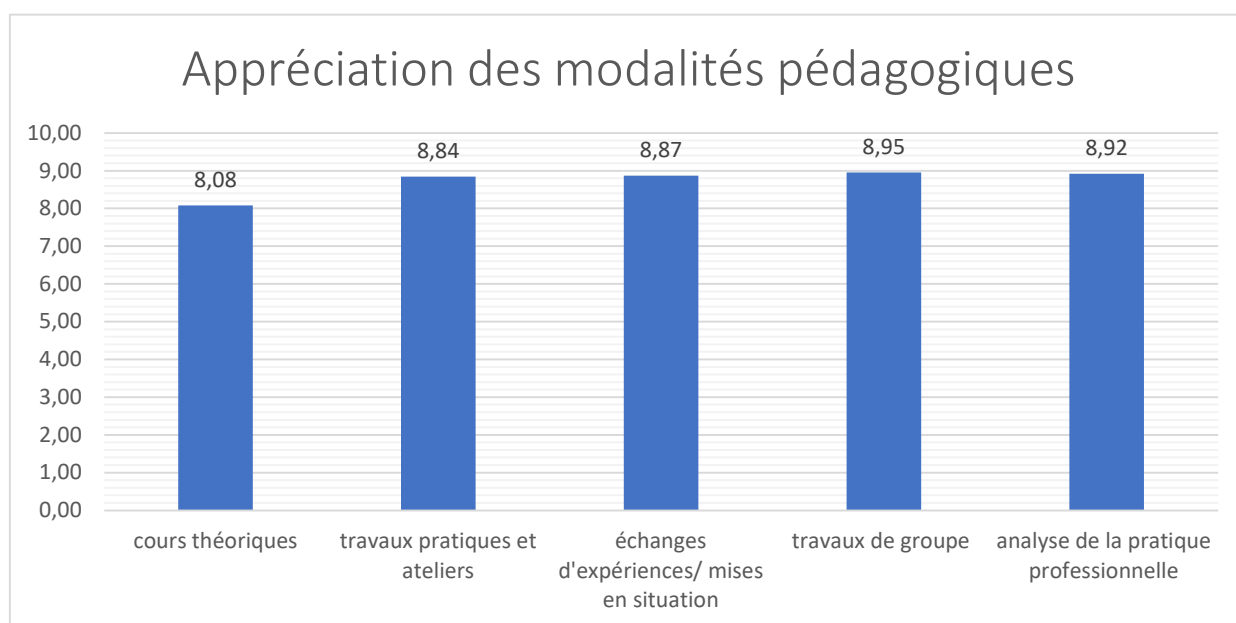
Quelques axes d’amélioration ressortent néanmoins des questionnaires :

- un besoin de davantage de pratique professionnelle et de mises en situation concrètes ;
- des demandes d’approfondissement autour de l’alimentation, des soins, du développement de l’enfant et de l’administratif lié au métier ;
- le souhait, pour certains, d’allonger la durée des stages ou de la formation.

Dans l'ensemble, ce bilan met en évidence une formation reconnue comme enrichissante, professionnalisante et adaptée aux besoins des futurs assistants maternels, avec une forte satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement pédagogique proposé par l'IRTSCA.

## 2. Formation de 40 heures

À la question portant sur la recommandation de l'IRTSCA en tant qu'organisme de formation, les apprenants ont attribué une note moyenne de 9,05/10, témoignant d'un niveau de satisfaction très élevé à l'égard de la qualité de la formation et de l'accompagnement proposé.



## **Remarques des apprenants recueillies à partir des questionnaires :**

Le bilan d'appréciation de la formation ASMAT 40H met en évidence un très bon niveau de satisfaction globale des apprenants, avec un taux de réponse particulièrement élevé de 91 % (40 répondants sur 44).

La satisfaction générale concernant la formation atteint une moyenne de 8,87/10. Les participants soulignent principalement :

- la richesse des échanges et des partages d'expériences ;
- la diversité des intervenants et leurs compétences professionnelles ;
- la qualité de l'accompagnement pédagogique ;
- des contenus jugés utiles et directement mobilisables dans la pratique professionnelle ;
- une ambiance bienveillante et dynamique favorisant la participation.

Les méthodes pédagogiques interactives sont particulièrement appréciées, notamment les travaux de groupe, les échanges de pratiques et les analyses de situations professionnelles. Les apprenants valorisent également les interventions de professionnels issus de différents champs de la petite enfance.

Les conditions matérielles et l'organisation de la formation obtiennent également des évaluations positives, avec une satisfaction moyenne de 8,68/10. Les apprenants mettent en avant la qualité de l'accueil, la réactivité administrative et la clarté des informations transmises tout au long du parcours.

Plusieurs pistes d'amélioration ressortent toutefois des questionnaires :

- renforcer les mises en situation, les cas pratiques et les jeux de rôle ;
- approfondir certaines thématiques telles que le handicap, la coéducation, les contrats, la gestion administrative ;
- proposer davantage d'accompagnement pour la préparation au CAP AEPE (fiches techniques, EP1, livret d'accueil) ;
- améliorer certaines interventions jugées trop théoriques.

Dans l'ensemble, ce bilan met en évidence une formation perçue comme enrichissante, professionnalisante et utile pour la pratique du métier d'assistant maternel, avec une forte reconnaissance de la qualité humaine et pédagogique de l'équipe de formation de l'IRTS CA.

## Remerciements

Un grand merci au Dr ARNOULD ainsi qu'à Mme Caroline LEPLAT du Pôle des Solidarités pour leur collaboration étroite et précieuse.

Merci également à Christine CHOBRIAT pour son engagement quotidien sur le terrain aubois et sa participation active à la formation, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de formateurs pour leur investissement.

Enfin, un grand merci à Angéline AMMOURA, assistante de formation, dont la collaboration a largement contribué à la qualité de la gestion administrative de la formation.

## Conclusion

Les retours des participants sont très positifs, témoignant de la qualité de la formation dispensée, qui reste fortement appréciée par les apprenants. Cette réussite repose sur une équipe pédagogique diversifiée, qualifiée et expérimentée, dotée de solides compétences pédagogiques et d'une expertise de terrain précieuse. Chaque formateur apporte une richesse singulière dans le partage des savoirs, contribuant à un apprentissage vivant, concret et ancré dans la réalité professionnelle.

Le rôle de Christine CHOBRIAT, coordinatrice de la formation, constitue un véritable atout. Sa présence locale à Troyes en fait une interlocutrice privilégiée, assurant un lien constant et efficace entre l'IRTS Champagne-Ardenne, le conseil département de l'Aube, et les différentes structures d'accueil partenaires. Son engagement et sa connaissance fine du territoire permettent de garantir une organisation fluide et un accompagnement de qualité.

L'équipe dans son ensemble fait preuve d'un fort engagement en faveur de l'amélioration continue, soucieuse de faire évoluer les contenus, d'intégrer de nouveaux outils pédagogiques pertinents, et de s'adapter aux besoins et profils des apprenants. Cette dynamique permet de maintenir un haut niveau de qualité dans l'accompagnement des futurs assistants maternels, et de répondre aux enjeux actuels du secteur de la petite enfance avec professionnalisme, réactivité et humanité.

# ANNEXES

**Annexe 1 : planning formation 2025**

**Annexe 2 : modèle de calendrier d'une session**

**Annexe 3 : procédure inscription au CAP AEPE**

# Calendrier 2025

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
dne	M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2	J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3	V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4	S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5	D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 D	5 D	5 M	5 V
6	L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7	M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8	M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9	J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10	V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11	S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12	D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13	L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14	M	PSC1	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15	M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16	J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	PSC1	16 D	16 M
17	V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18	S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19	D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20	L	20 J	20 J	20 D	20 M	PSC1	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21	M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22	M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23	J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	P F M P	23 D	23 M
24	V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25	S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26	D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27	L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28	M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29	M		29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30	J		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31	V		31 L		31 S		31 J	31 D		31 V		31 M

■ ASSmat 80 hGp 1  
■ ASSmat 80h Gp 2  
■ Assmat Gp 40h

■ ASSmat 80h Gp 3  
■ ASSmat 80h Gp 4  
■ Assmat Gp 40h

**FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS – Groupe G04-25-80h (avant accueil)**  
Du jeudi 6 novembre au mardi 9 décembre 2025

Dates de formation	9h00 - 12h00	Pause déjeuner	13h00 - 16h00	16h00 - 17h00
<b>Jeudi 6 novembre</b>	<b>BLOC 2</b> <i>Accueil/convention/charte L'histoire de la profession, la co-éducation, l'entretien d'embauche, la convention collective</i> <b>Christine CHOBRIAT</b>		<b>BLOC 1</b> <i>L'entretien du domicile et prévention des accidents domestiques</i> <b>Christine BOUTIN</b>	
<b>Vendredi 7 novembre</b>	<b>BLOC 2</b> <i>Les différents lieux d'accueil du jeune enfant</i> <b>BLOC 3</b> <i>Les différents acteurs nationaux et locaux</i> <b>Christine BOUTIN</b>		<b>BLOC 1</b> <i>Soins d'hygiène et confort</i> <b>Céline CADET</b>	
<b>Jeudi 13 novembre</b>	<b>BLOC 2</b> <i>Le contrat</i> <b>Christine CHOBRIAT</b>		<b>BLOC 1</b> <i>Le sommeil - Ateliers sur le change</i> <b>Céline CADET</b>	
<b>Vendredi 14 novembre</b>	<b>BLOC 3</b> <i>Le handicap</i> <b>Isabelle DURLOT</b>		<b>BLOC 1</b> <i>Le développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 6 ans</i> <b>Sandrine CAZENAVE</b>	
<b>Lundi 17 novembre</b>	<b>BLOC 3</b> <i>Cadre juridique sociologique et institutionnel</i> <b>Christine CHOBRIAT</b>		<b>BLOC 2</b> <i>INTERVENTION DU RPE</i> <b>Perrine AME</b>	
<b>Mardi 18 novembre</b>	<b>BLOC 1</b> <i>GESTES DE PREMIERS SECOURS</i> <b>CROIX BLANCHE</b>		<b>BLOC 1</b> <i>GESTES DE PREMIERS SECOURS</i> <b>CROIX BLANCHE</b>	
<b>Jeudi 20 novembre</b>	<b>BLOC 2</b> <i>Le contrat</i> <b>Christine CHOBRIAT</b>		<b>BLOC 2</b> <i>L'attitude professionnelle</i> <b>Céline CADET</b>	

Bloc 1 : Les besoins fondamentaux de l'enfant

Bloc 2 : Les spécificités du métier d'assistant maternel

Bloc 3 : Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant

Dates de formation	9h00 - 12h00	Pause déjeuner	13h00 - 16h00	16h00 - 17h00
Vendredi 21 novembre	<b>BLOC 1</b> <i>Santé</i> Brigitte JEANSON		<b>BLOC 1</b> <i>Santé</i> Brigitte JEANSON	
<b>Du lundi 24 au vendredi 28 novembre</b> <b>Période de formation en milieu professionnel</b>				
Lundi 1 <sup>er</sup> décembre	<b>BLOC 3</b> Retour de PFMP La responsabilité en matière de santé et de sécurité Le secret professionnel Christine CHOBRIAT		<b>BLOC 1</b> Alimentation du jeune enfant Laura AUBLANC	
Mardi 2 décembre	<b>BLOC 1</b> <i>La bientraitance</i> Flora DAUVISSAT		<b>BLOC 3</b> <i>Protection de l'enfance</i> <i>Signalement, ASE, CRIP</i> Flora DAUVISSAT	
Jeudi 4 décembre	<b>BLOC 2</b> Santé physique et mentale de l'assistant maternel (RPS, TMS) Christine CHOBRIAT		<b>BLOC 2</b> <i>Le projet d'accueil</i> Céline CADET	
Vendredi 5 décembre	<b>BLOC 1</b> <i>Aménager un espace de jeux, favoriser l'éveil culturel et artistique</i> Alexandre LALANDE		<b>BLOC 1</b> <i>Aménager un espace de jeux, favoriser l'éveil culturel et artistique</i> Alexandre LALANDE	
Lundi 8 décembre	<b>Journée d'évaluation</b> <i>1h sur convocation</i> Brigitte JEANSON et Céline CADET		<b>Journée d'évaluation</b> <i>1h sur convocation</i> Brigitte JEANSON et Céline CADET	
Mardi 9 décembre	« Questions pour une ASSMAT » Christine CHOBRIAT	QCM 3 blocs Christine CHOBRIAT	Bilan PMI Christine CHOBRIAT/ Gwenaelle PARANT	L'agrément – CCPD – Intervention PMI Gwenaelle PARANT

Bloc 1 : Les besoins fondamentaux de l'enfant

Bloc 2 : Les spécificités du métier d'assistant maternel

Bloc 3 : Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant

Venir avec votre projet d'accueil pour travailler comme support de travail

## FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS- PLANNING DE FORMATION – G03-25-40H

*Du lundi 24 novembre au mardi 2 décembre 2025*

Date	9h00 – 10h30	10h30 - 12h00	Pause déjeuner	13h00 - 16h00	16h00 - 17h00
Lundi 24 novembre	<p><b>BLOC 2</b> Ouverture du groupe <b>Préparation CAP AEPE</b> Aide à la réalisation d'une fiche soin et d'une fiche activité EP1 <b>Christine CHOBRIAT</b></p>			<p><b>BLOC 2</b> Intervention Relais Petite Enfance Intervenante <b>Perrine AME</b></p>	
Mardi 25 novembre	<p><b>BLOC 2</b> Pédagogie éducative chez l'assistante maternelle <b>Flora DAUVISSAT</b></p>			<p><b>BLOC 1</b> L'attachement, la séparation, qu'est-ce que grandir L'observation / situations à risques <b>Flora DAUVISSAT</b></p>	
Jeudi 27 novembre	<p><b>BLOC 1</b> Intervention 1000 1ers jours <b>Alexia CHARPENTIER</b></p>	<p><b>BLOC 1</b> Santé/développement de l'enfant <b>Brigitte JEANSON</b></p>		<p><b>BLOC 1 / BLOC 2</b> La gestion du stress/conflits La gestion des émotions de l'enfant <b>Brigitte JEANSON</b></p>	
Vendredi 28 novembre	<p><b>BLOC 1</b> Approfondissement autour de l'éveil et du jeu <b>Alexandre LALANDE</b></p>			<p><b>BLOC 1 / BLOC 2</b> Le développement psychomoteur <b>Sandrine CAZENAVE</b></p>	
Lundi 1 <sup>er</sup> décembre	<p><b>BLOC 1</b> Alimentation du jeune enfant <b>Laura AUBLANC</b></p>			<p><b>BLOC 2</b> <b>Préparation CAP AEPE</b> Aide à la préparation de l'EP3 Communication <b>Christine CHOBRIAT</b></p>	
Mardi 2 décembre	<p><b>BLOC 1</b> Reprise des gestes d'urgence <b>CROIX BLANCHE</b></p>			<p><b>BLOC 2</b> <b>Préparation CAP AEPE</b> Aide à la préparation de l'EP3 Communication <b>Christine CHOBRIAT</b></p>	<p><b>Bilan de formation avec le Pôle des Solidarités</b></p>

Venir avec des jeux et des idées d'activité

Bloc 1 Les besoins fondamentaux de l'enfant

Bloc 2 : Les spécificités du métier d'assistant maternel

Bloc 3 : Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant

## ❖ Procédure d'inscription au CAP AEPE (EP1 et EP3) avec l'IRTS CA

formation après accueil (40 h)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je remplis le formulaire et je donne mon accord pour que l'IRTS CA m'inscrive aux épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE.</li><li>• L'Assistante de l'IRTS CA réceptionne et met à jour ses fichiers en fonction des informations que j'ai renseignées dans le formulaire.</li><li>• <b>Je commence à préparer mes écrits (2 fiches + projet d'accueil).</b></li></ul>
▼	
octobre 2025  (pré- inscriptions)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture de la session d'inscription au CAP AEPE (EP1 et EP3) de juin 2025 sur <b>CYCLADES</b> (plate-forme en ligne du Rectorat de l'Académie de Reims).</li><li>• L'Assistante de l'IRTS CA crée mon espace CYCLADES et génère mes identifiants de connexion (papillon de connexion). Je reçois mes identifiants par mail. <u>Je suis pré-inscrit.e. Mon inscription n'est pas définitive.</u></li><li>• Je me connecte à mon espace CYCLADES (conseillé sur ordinateur).</li></ul>
▼	
novembre - décembre 2025  (inscriptions)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Je télécharge et j'imprime ma confirmation d'inscription</b> depuis CYCLADES.</li><li>• Je dois ensuite ajouter la copie de ma carte d'identité recto/verso et la confirmation d'inscription recto/verso complétée, corrigée et signée dans mon espace CYCLADES. <b>Attention :</b> pour chaque document demandé, je ne peux ajouter qu'un seul fichier et mes documents sont à ajouter en recto/verso.  Je peux : les numériser en PDF (2 pages en un fichier), imprimer les deux côtés et les photographier, côte à côte, avec mon téléphone, ou demander de l'aide à mon entourage.</li><li>• Je suis inscrit.e lorsque ma confirmation d'inscription et ma carte d'identité sont ajoutées à mon espace CYCLADES. <b>Mon inscription n'est pas définitive.</b></li></ul>
▼	
décembre 2025 - janvier 2026	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Je reçois un tableau récapitulatif de mes expériences, par mail, et je le complète.</b> Je dois justifier de 448 heures d'activité : je joins les copies des bulletins de salaire correspondant à ces 448 heures, j'ajoute les contrats de travail correspondant à ces bulletins de salaire, la copie de l'agrément ainsi que l'attestation avec l'âge des enfants.  <b>Je renvoie l'ensemble de ces documents</b> au Rectorat de l'Académie de Reims par voie postale (voir l'adresse en fin du document). <u>J'indique mon adresse au dos de l'enveloppe.</u> <b>Important :</b> si je ne peux pas fournir tous les documents justifiant mon expérience de 448 heures, je peux être radié.e du registre d'inscription, par le Rectorat.</li></ul>
▼	
février - mars 2026	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Service des Examens étudie la validité des documents fournis pour justifier mon expérience de 448 heures.</li></ul>



avril 2026

- Le Service des examens du Rectorat ou l'établissement d'examen m'envoie une convocation via mon espace CYCLADES. **Mon inscription à l'examen est validée.**
- Désormais, c'est le Rectorat qui m'informe de l'organisation des examens dans mon espace CYCLADES. Je dois le consulter régulièrement.



mai 2026

- Je dois retourner mes écrits pour les épreuves EP1 et EP3, par voie postale, au Lycée Marie de Champagne, qui est mon centre d'examen. Cette information sera notifiée dans ma convocation avec la date de restitution des écrits.



début juin  
2026

- Je passe les épreuves écrites EP1 et EP3.



juillet 2026

- Au début du mois, mes résultats sont publiés en ligne. Je me connecte à mon espace CYCLADES.
- Je peux consulter mon relevé de notes dans mon espace CYCLADES.
- J'informe la PMI (Mme Leplat) de ma réussite aux épreuves EP1 et EP3.



octobre 2027

- Je reçois mon diplôme par voie postale.

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Je m'assure que ma pièce d'identité sera valide lors de mon inscription et aux dates des épreuves d'examen (prévoir plusieurs mois pour un renouvellement de carte d'identité ou de passeport).
- Je dispose d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone valides pour m'inscrire au CAP AEPE. Ces informations sont indispensables pour mon inscription sur la plate-forme CYCLADES.
- Je déclare tout changement de coordonnées (adresse, e-mail, téléphone), par mail, à l'IRTS de Champagne-Ardenne : [angelina.ammoura@irtsca.fr](mailto:angelina.ammoura@irtsca.fr) (je précise, en objet : CAP AEPE).
- Je conserve et je fournis TOUTES mes décisions d'agrément (pour justifier mon expérience).
- Si j'ai besoin d'aide, je contacte le Secrétariat ASMAT de l'IRTS au 03 26 06 82 61.

Je renvoie mes bulletins de paie, mes contrats, mes décisions d'agrément et le tableau récapitulatif.

**Rectorat de l'Académie de Reims**  
**DEC 2**  
**1 rue Navier**  
**51082 REIMS CEDEX**



*Je n'oublie pas de renseigner  
mon adresse, en tant  
qu'expéditeur, au dos de  
l'enveloppe.*